

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Arrêté n° RH 23-84

Le Maire de FISMES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

| Agent | Libellé Grade Actuel | Libellé Grade proposé | Niveau | Observations |
|--------------------|-------------------------------|--|--------|-------------------|
| M. MICHEL LEFEVRE | adjoint technique territorial | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 1 | DOSSIER RECEVABLE |
| Mme SEVERINE ROLIN | adjoint technique territorial | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 1 | DOSSIER RECEVABLE |

Total promouvables : 6

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES
Le 21 Juin 2023

Charles GOSSARD
Maire
Conseiller Communautaire Délégué
Communauté Urbaine du Grand Reims



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Arrêté n° RH 23-85

Le Maire de FISMES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIF TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

| Agent | Libellé Grade Actuel | Libellé Grade proposé | Niveau | Observations |
|------------------------|-----------------------------------|--|--------|-------------------|
| Mme AURELIE HENNECHART | adjoint administratif territorial | adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe | 1 | DOSSIER RECEVABLE |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES
Le 21 Juin 2023

Charles GOSSARD
Maire
Conseiller Communautaire Délégué
Communauté Urbaine du Grand Reims



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des adjoints territoriaux du patrimoine
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Arrêté n° RH 23-86

Le Maire de FISMES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

| Agent | Libellé Grade Actuel | Libellé Grade proposé | Niveau | Observations |
|---------------------|-----------------------------------|--|--------|-------------------|
| Mme VALERIE LICETTE | Adjoint territorial du patrimoine | adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe | 1 | DOSSIER RECEVABLE |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES
Le 21 Juin 2023

Charles GOSSARD
Maire
Conseiller Communautaire Délégué
Communauté Urbaine du Grand Reims

